

Guides > Politiques, règlements et directives > Notation (2e cycle)

Université de Montréal
École de [bibliothéconomie](#) et des [sciences de l'information](#)

Notation (2e cycle)

Pour la M.S.I., le corps enseignant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information utilise le système de notation du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (article 33). À moins que l'enseignante ou l'enseignant ne spécifie autrement dans son plan de cours, les enseignantes et enseignants de l'EBSI utilisent généralement la table de concordance suivante pour convertir les notes chiffrées en notes littérales lorsque nécessaire. La table étant précise au centième près, les notes sont arrondies au centième près avant d'être converties en lettre (p. ex., 76,992 % sera arrondi à 76,99 %, donc B selon l'échelle; 76,997 % sera arrondi à 77,00 %, donc B+ selon l'échelle).

Cycles supérieurs	Note	Valeur	Pourcentage ^[3]
excellent	A+	4,3	90,00–100
	A	4,0	85,00–89,99
	A	3,7	80,00–84,99
bon	B+	3,3	77,00–79,99
	B	3,0	73,00–76,99
	B	2,7 ^[1]	70,00–72,99
passable	C+	2,3	65,00–69,99
	C	2,0 ^[2]	60,00–64,99
échec	C	1,7	57,00–59,99
	D+	1,3	54,00–56,99
	D	1,0	50,00–53,99
	E	0,5	35,00–49,99
	F	0,0	0–34,99
	F*	0,0	ABS

[1] Moyenne de passage dans un *programme* de 2^e cycle.

[2] Note de passage dans un *cours* du 2^e et 3^e cycle .

[3] La notation par pourcentage ne fait pas l'objet d'un règlement. La correspondance n'est donnée ici qu'à titre indicatif.

École de [bibliothéconomie](#) et des [sciences de l'information](#)
Besoin d'aide ? [Nous joindre](#)